

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
HERAULT

Délibération 2022/25

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERET
Séance du 3 juin 2022**

Date de la convocation : 30/05/2022
Date d'affichage : 30/05/2022
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 12
Nombre de membres votants par procuration : 0
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 12
POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Objet de la délibération : PLAN RENOVATION FACADE

L'an deux mil vingt-deux et le trois juin à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle des mariages, sous la présidence de Mme I. SILHOL.

Président : I.SILHOL

Présents : Magalie BILHAC, Bruno CASTES, Bernadette DEL-ROX, Grégory GUIZIOU, Muriel HUGOL, Stéphanie JEUNET, Patrick LOUX, Christine NOHARET, Pauline SOULAIROL, Christophe VIDAL, Dominique ZARAGOZA

Absents votants par procuration :

Absents excusés : Estelle BONNIOL, Éric BONAFE, Sébastien SILHOL,
Monsieur Bruno CASTES est élu secrétaire.

Monsieur ZARAGOZA présente au Conseil Municipal le projet de la Communauté de Communes du Clermontais « Plan Rénovation Façades ».

Ce projet a pour but de cartographier à l'échelle cadastrale les linéaires qui nécessitent un ravalement et de proposer une aide financière aux demandeurs qui en font la demande.

Un plan a été dressé par la CCC en collaboration avec la commune ; ce dernier concerne le centre du village : place des Anciens Combattants, place Georges Clémenceau, rue Jean Moulin, Rue Claude Debussy, rue Anatole France, et le début de la rue Paul Valéry.

Les dossiers retenus se verront attribuer une subvention de 25% du montant total TTC figurant sur le devis avec un plafond de 2000 € pour la partie communautaire et 5 % du montant TTC figurant sur le devis avec un plafond de 500 € pour la partie communale.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité le dispositif de plan rénovation façade de la Communauté de Communes du Clermontais.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Le Maire, Isabelle SILHOL



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

Et publication ou notification de

Sous Préfecture de LODEVE
Date de réception de l'AR: 10/06/2022

034-213401979-20220603-DE_2022_025-DE